

Écrit par Jean-Claude Rémondet
Mardi, 12 Janvier 2016

Bordes (64) le 12 janvier 2016 – Dans un communiqué boursier daté du 30 décembre 2015, **la société australienne Gas2Grid** fait état du jugement d'un Tribunal français qui suspend la décision du gouvernement de ne pas renouveler le **permis de Saint-Griède** qui lui avait été initialement accordé en 2008. Cette décision a été jugée illégale et le gouvernement a deux mois pour revoir sa copie.

La raison invoquée pour refuser ce renouvellement, à savoir risque de troubles à l'ordre public, a été jugée hors de propos par le Tribunal.

Dans un communiqué du 14 octobre 2015, L'Amicale des Foreurs et des Métiers du Pétrole avait manifesté sa totale réprobation de la décision en question qu'elle jugeait « **digne d'une république bananière** ».

Elle s'élevait également contre la **désinvolture manifestée par la ministre en ce qui concerne la gestion des permis miniers** : « c'est le domaine de l'arbitraire le plus total au mépris des règlements en vigueur ».

La justice de notre pays a donc conforté notre analyse. Nous nous en réjouissons et nous la félicitons.

Nous attendons la suite que donnera le gouvernement à cette décision, mais il s'agit d'un **camouflet sévère** qui devrait l'inciter à plus de prudence. C'est aussi, pour les activistes qui ont forcé la main du gouvernement dans cette affaire, un rappel que **la rue ne saurait faire la loi.**

Jacques Sallibartant
Président

Jean-Claude Rémondet
Vice-président